

Groupe EPP

Nicolas DUSS
Béatrice CHOPARD
Martine DESORMIERE
Marie Reine GERBENNE
Elisabeth LEGUEN

Hugues LELOIX
Françoise MOYEN
Jean-Claude ROZE
Isabelle THAON
Adeline THIEBAUT

crédits ▶ F M C ▶ 150

+

crédits ▶ E P P ▶ 100

TOTAL ▶ 250
des crédits demandés
sur 5 ans



CRFMC = Conseil régional de formation
médicale continue
CDOM = Conseil départemental de l'ordre
des médecins

1. Médecin habilité : cette configuration
n'existe pas à ce jour, elle est actuellement
en cours d'étude.

* Le certificat est délivré par l'organisme
agréé

** Une copie du certificat est adressée au
CRFMC

*** Le CDOM délivre l'attestation
quinquennale.

- Qu'est-ce que l'EPP? D'où vient son principe?
- Points communs et différences avec la FMC?
- Ne fait-on pas déjà de l'EPP?
- Pourquoi faudrait-il faire de l'EPP?
- Quels médecins et organismes vont « faire » notre EPP?
- Quels financements?
- Comment mon employeur peut-il interférer dans mon EPP?
- EPP et personnel paramédical?
- Quels sont les enjeux de l'EPP sur le métier?
- Quels référentiels pour mon EPP? En existe-t-il? Qui les crée?
- Quelle place peut/doit prendre la SMTEFC dans l'EPP? Dans la FMC?
- Quelles sont les attentes des médecins de la région vis-à-vis de l'EPP?

- 9h20 : Présentation d'une expérience d'un groupe de pairs en médecine du travail, par le Dr P. Schuhler
- 9h35 : L'évaluation des pratiques professionnelles – Au service de l'amélioration continue des pratiques, par le Dr C. Locquet – HAS
- 9h50 : Discussion sur les expériences de terrain en Franche Comté et l'intégration de l'évaluation des pratiques dans l'activité.
- 10h15 : EPP : organisations, intervenants et financements, par le Dr C Locquet – HAS
- 10h30 : Pratique théorique de l'EPP en santé au travail – Panorama des expériences, par le Dr C. Locquet – HAS
- 10h45 : E pairs : évaluation des pratiques professionnelles entre pairs médecins du travail, par le Dr G. Lucas – E pairs
- 11h15 : Discussion
- 11h45 : Synthèse et conclusion, par le Dr JM Lamant